

# COMMUNE de SCIENTRIER

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 29 JANVIER 2015

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

**Présents : MMES DEAGE P, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, LANOVAZ-DETURCHE V, NAVILLE Catherine, MM BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, DESALMAND Joël, MENONI Andrea, PINGET Philippe, REMY Alain**

**Absents : M**

**Absents excusés : MMES MARECHAL E, MOSCARDINI Christelle, M LE BARS Arnaud**

Monsieur Alain REMY est nommé secrétaire de séance.

### **1. poste adjoint administratif :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre du reclassement d'un agent, il convient de créer un poste au grade d'adjoint administratif.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe à compter du 06 Février 2015 et de nommer l'agent concerné à ce poste.**

### **2. convention CAUE mission accompagnement maître d'ouvrage :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de la construction d'une nouvelle mairie, une étude de faisabilité doit être réalisée. Le CAUE propose à la commune un accompagnement dans sa réflexion sur la réhabilitation de l'ancien bâtiment mairie-école qui se situe à côté de la mairie actuelle.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier, de régler la contribution forfaitaire de 2 600 € au CAUE, de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

### **3. Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés :**

Vu la délibération du SYANE en date du 21 novembre 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Scientrier d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, le Conseil Municipal délibère :

**ARTICLE 1er :** Approuve l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 novembre 2014.

**ARTICLE 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE le 21 novembre 2014.

**ARTICLE 3 :** Accepte les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7.

**ARTICLE 4 :** Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 : Autorise Monsieur le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

#### **4. Demandes de subvention Groupement Anti-Grêle et Lycée Guillaume Fichet :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer :

- 700 € au Groupement Anti-Grêle de la Communauté de Communes Arve et Salève,
- 50 € au lycée Guillaume Fichet pour la participation au projet pédagogique.

#### **5. Frais notariés du renouvellement des baux commerciaux :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que par le biais de la délibération 94/2014 en date du 04 Décembre 2014, les baux commerciaux sont renouvelés avec une nouvelle valeur locative. Cela prend effet au 01/01/2015.

Le renouvellement des baux est en fait effectif antérieurement mais il n'est pas possible d'appliquer la rétroactivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'incomber la charge des frais notariés relatifs à ces renouvellements de baux aux locataires.

#### **6. Désignation d'un délégué COPIL Natura 2000 et d'un suppléant :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre du Natura 2000, une extension de la zone a été étudiée et suite à l'accord des collectivités concernées, le Préfet a pris un arrêté modifiant la composition du Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve. Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant à ce COPIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Mme LANOAZ-DETURCHE Valérie comme déléguée titulaire,
- Mme BRON Isabelle comme déléguée suppléante.

#### **7. Dimensions des monuments funéraires :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, par souci d'harmonisation des implantations des monuments funéraires au cimetière, il serait opportun de déterminer la longueur de ces derniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 2,40 m la longueur des monuments funéraires qui doivent être alignés à la tête.

#### **8. Devis refonte site internet :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de JERICANE pour la refonte du site internet d'un montant de 2 315,00 € HT soit 2 778,00 € TTC.

#### **9. Devis remplacement ordinateurs école :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que deux ordinateurs doivent être changés à l'école. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de SIMPLIME d'un montant de 1 023,34 € HT soit 1 228,01 € TTC.

#### **10. Questions diverses :**

- **Repas « Dinde » avec les élus et les employés d'Arenthon le 27/02/2015.**
- **L'archiviste du Centre de Gestion est en train de faire l'inventaire des archives.**
- **Sortie ski le 14/03/2015 à Val Thorens.**